



Green Energy USA/Africa

Aida Mbodj ministre le

4 août 2011

Ministère de la Famille et des organisations Féminines de la République du Sénégal

Ré accord MARCHÉ: FOURNITURE DE SERVICES pour exécuter le projet Platform Program

Fournisseur / Parties:

Green Energy USA/Africa, LLC Commonwealth de Pennsylvania: 628 High St., Steelton, PA 17113. Frank M.

Cibort III, président Green Energy USA/Africa {} Geusa. Conformément à la République du Sénégal {} RoS mandats, pour des services complets Geusa projet professionnel, y compris les objectifs, les procédures,

l'identification des responsabilités, et les coûts associés / Honoraires - ce document doit servir, avec une coopération transparente honnête, quand pleinement exécuté, pour satisfaire les mieux des intérêts de toutes les Parties. Client / Partie: République du Sénégal, {} RoS, ministère de la Famille et des organisations Féminines

de la République du Sénégal située à \_\_\_\_\_ DAKAR, Sénégal

Ministre Aida Mbodj, ministère de la Famille et des organisations Féminines de la République du Sénégal {ROS / MFOF}.

Collectivement: Geusa & Ros / MFOF --- "les parties".

Fourniture de services de base:

ROS / MFOF exerce son activité gouvernementale dans le secteur des énergies renouvelables. Geusa s'engage dans le cadre de son activité de prestation de services en relation avec l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. ROS / MFOF accepte présents termes et conditions, et par la suite servir accord obligatoire entre les Parties, pour l'engagement et l'octroi exclusivement à Geusa de fournir des services spécifiques à / pour Ros / MFOF. Geusa va fournir de tels services basés sur des relations transparentes honnêtes, par les Conditions / Conditions présentes déclaré à risque à Geusa.

Dispositif:

Fourniture du service - Qualifications du Geusa Fournisseur doit fournir le service suivant (s) pour le ROS / MFOF, sous réserve de ces Conditions accords décrits dans les renseignements suivants.

Geusa déclare qu'il a toute la capacité nécessaire, les qualifications, et si nécessaire pour compléter sub-agents/vendors ROS / MFOF demandé / accepté les services.

**Objectif:**

Mettre en œuvre une énergie solaire photovoltaïque retro-fit pour le projet de plate-forme de remplacer l'approvisionnement en diesel générateur de courant électrique. Le site de 100 pour le Programme de la plate-forme sera une base de rendement et les coûts de chaque site. Green Energy USA/Africa peuvent effectuer l'installation du site supplémentaires basées sur le coût de cette cible initial 100 contrat de site.

**Travaux à effectuer:**

SOLAIRE: 100 sites du programme plateforme sera électrifié avec 2,3 KW systèmes photovoltaïques solaires.

Chaque site du projet plate-forme doit recevoir en moyenne (10) Panneaux photovoltaïques dix Solar 225 panneaux solaires w (en fonction de leur demande) avec des onduleurs sur chaque panneau.

Quantité: 1000 - 225w panneaux solaires photovoltaïques

Quantité: 1000 - M215 Enphase micro-onduleurs avec une capacité de surveillance à distance

Quantité: 200 Deux Cent - Cellyte Extra Heavy-Duty remplis de gel / batteries sans entretien 20 hr. @ 200 ampères heure, 12 V

**Education / Formation:**

Former 10 personnes par le biais d'entretien ABCEP

Des composants supplémentaires et des dépenses:

Tranchage, soutirage, un câblage supplémentaire, de matériaux divers, les coûts d'ingénierie, les coûts d'expédition, les coûts logistiques, frais de transport, les coûts de carburant, le coût de gestion.

**Détails:**

Former les techniciens de maintenance grâce Conseil africain des praticiens agréés de l'énergie (ABCEP) pour la bonne sécurité solaire photovoltaïque, l'installation et les procédures de maintenance pour assurer la longévité de nouveaux systèmes solaires

Installer des panneaux photovoltaïques solaires 225 W avec panneaux Enphase micro-onduleurs

Connectez nouveau câblage et de connecter dans les équipements électriques existants.

Installer un nouveau câblage des circuits de dérivation à travers les salles de classe.

Creuser des tranchées pour les nouveaux circuits.

Fil tous les circuits de cordes nécessaires.

Placez sangles collage sur tous les nouveaux panneaux qui sont remis en place.

Assurer la terre adéquate est en place pour tous les sites.

Placer et connecter les batteries, tester et mettre photovoltaïque en ligne.

**HORAIRE DE LA PERFORMANCE :**

Calculer tous les sites 5 Juillet 2011

Signature du Contrat 2011 \_\_August  
47% à risque \_\_August Frais d'engagement de retenue 2011  
Panneaux de commande et les équipements 15 août 2011  
Démarrer A.B.C.E.P. 30 cours de formation août 2011  
Arrivée de tous les équipements nécessaires 30 Octobre 2011  
Démarrer installation 15 Novembre 2011  
Achèvement du projet le 18 août 2013

Calendrier de paiement:

Le COÛT TOTAL du programme Platform est 2,028,600.00 \$ USD En raison du caractère unique, et la dimension sociale de ce projet, Geusa sera professionnellement coordonner, avec la République du Sénégal alors qu'ils initient un plan de financement concessionnel pour aider la République du Sénégal à surmonter la crise énergétique actuelle, par la suite permettant Green Energy USA/Africa pour ensuite commencer cette du projet. La République du Sénégal à l'appel d'offres Geusa par virement bancaire de bonne fonds {instructions spécifiques fournies} une initiale 47,00% à risque (non remboursable) Frais de retenue Engagement de 953,442.00 \$ USD. Par la suite - la totalité du solde (s) Geusa raison doit être remis par les ROS / MFOF via fil (Instructions fournies / reconnu) la transmission, à la Date (s) représentant six mois, à partir de paiement initiale retenue reconnu commençant, avec la somme d'intérêts supplémentaires de 6,00% (s) d'accord, qui doivent satisfaire individuellement / collectivement Toutes les autres ROS / MFOF fiscale des paiements des obligations raison Geusa.

Green Energy USA/Africa se réjouit de la République du Sénégal d'avoir une tierce partie internationale institution bancaire ratifier cet accord, entre les GREEN ENERGY USA{} et Geusa LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL {ROS / MFOF}.

Les paiements seront effectués selon le calendrier suivant:

1er droit: 47% à risque de provision 953,422.00 \$ Engagement des Geusa USD immédiatement exigibles lors de l'exécution de ce \_\_ août 2011 Conditions.  
2ème paiement dû 1 Février 2012, d'278,944.14 \$ USD  
3ème paiement dû 1 août 2012 de 545,523.52 \$ USD  
4 ème paiement étant dû 1 Février 2013 de 278,944.14 \$ USD  
5ème paiement dû 1 août 2013 de 274,821.81 \$ US à la fin du projet de plate-forme de 100 sites.

Clauses spéciales:

\*\*\* Si l'énergie verte Unis achève échéancier de la phase avant la date prévue, le calendrier des paiements sera fonction du succès équivalent de calendrier complété nécessaires au maintien de coûts des matériaux et du travail. \*\*\*

\*\*\* Il Ya une capacité de surveillance à distance, cependant, il y aura besoin d'être de service cellulaire obtenue par le propriétaire afin de permettre l'accès de surveillance sans fil qui n'est pas prévue par le présent accord

\*\*\*

\*\*\* Tous les outils et les matériaux entrant au Sénégal et utilisés dans la nécessité d'effectuer cette ampleur des travaux ne sera pas soumis à une imposition TVA, et tout travail ne sera pas soumis à une imposition TVA \*\*\*

**Avantages financiers:**

Lorsque les 100 sites sont complets, les femmes des villages ciblés auront la durabilité de l'électricité 24 heures. Le minimum approximatif des économies de carburant seront 900,000.00 \$ (USD) la première année repose sur la génération 200kw pour 4 heures par jour. Sur une période de 20 ans avec une année en hausse de 4% sur l'année un total de 26, 800,272.00 \$ sera enregistré au cours des 20 ans.

**Avantages écologiques:**

Estimé à partir des compensations en minimisant l'utilisation de diesel, la réduction de votre empreinte de carbone de l'décalage suivants de l'environnement;  
£ 8.547.821 de CO2 - le gaz à effet de premier plan.  
£ 27,430 de NOx qui crée le smog.  
£ 24,831 SO2 qui provoque des pluies acides.  
£ 1689 de particules qui causent l'asthme.  
Carbone Offset équivaut à éliminer 13,908,157 miles parcourus dans une voiture moyenne  
Carbone Offset équivaut à retirer 45 voitures de la route depuis 25 ans  
Carbone Offset équivaut à planter 73,2 hectares d'arbres

**Performance Garantie & Garantie:**

Panneaux solaires: Les panneaux solaires photovoltaïques 225 W de panneaux portent un taux d'efficacité 10 années à 90% et une cote de 25 années d'efficacité de 80%. Les panneaux solaires photovoltaïques fourniront garantie d'usine sur tout le panneau défectueux.  
Onduleurs: L'Enphase l'énergie des micro-M215 onduleur a une garantie limitée de 25 ans.  
Piles: 3 ans de garantie complet avec une durée de vie de 15 ans.  
Travail: Notre travail de qualité fournira une garantie de 1 an.

**Qualifications:**

Green Energy USA/Africa

Proposition est basé sur tous les travaux soient acceptés et fait comme une seule opération.

**Exclusions:**

Green Energy USA/Africa exclut toute matière dangereuse ou de tout abatement.  
Green Energy USA/Africa exclut les performances et les obligations de paiement.  
Green Energy USA/Africa exclut "RiskInsurance Constructeurs" doit être fourni par le propriétaire.  
Comme pour tout projet, il Ya toujours une possibilité de vices cachés, ou des défauts qui ne sont pas perceptibles par tous les moyens normaux de l'inspection.

Si rien de grave est retrouvé, il sera discuté avec le ministre Seck et son équipe technique, et une résolution sera trouvée ensemble.

GREEN ENERGY USA/AFRICA vont travailler avec diligence et prudence avec le maintien d'un environnement de travail propre et sécuritaire en tout temps.

Proposition spécifications \*\*\* remplacer ou de plans et notes verbales. GREEN ENERGY USA/AFRICA vont effectuer des travaux par proposition jusqu'à ce que l'entrepreneur et la proposition révisée signe clientèle. Il n'y aura pas de travail supplémentaire effectué sans l'autorisation appropriée.

\*\*\* Green Energy USA/Africa porte d'assurance tel que spécifié par notre client.

Si une partie de ce contrat ne s'acquitte pas de sa conséquence obligations ("la partie non-performants»), la partie qui demande la non-exécution ("la partie qui demande") enverra à la partie non-performante avis écrit par courrier certifié, précisant les modalités de non-exécution. Cet avis sera prévoient que la partie non-performants auront dix (10) jours suivant la réception de l'avis pour corriger les points de non-exécution. Si ces éléments n'ont pas été corrigés dans cette dix (10) jours, la partie qui demande peut alors résilier le présent Contrat en envoyant la partie non-performants jour de trente (30) un avis écrit de résiliation.

Le client convient qu'il ne sera pas employé ou de contrat avec toute personne ou entité qui est un Green Energy USA/Africa employé ou a déjà été employée par GREEN ENERGY USA/AFRICA pour 365 (365) jours après la fin de ce contrat, sans l'énergie verte USA consentement écrit.

#### Affectation:

Les termes du présent Accord s'appliqueront au bénéfice de, et lie les successeurs et ayants droit respectifs des parties aux présentes. Green Energy USA/Africa ont le droit absolu de céder ses intérêts en vertu du présent Accord à un (1) ou plusieurs personnes, partenaires, sociétés ou autres entités sans avoir à obtenir le consentement écrit du ministère de la Famille organisations Féminines et des ou de la République du Sénégal. Si une partie à laquelle Green Energy USA/Africa cède ses droits en vertu du présent Accord ne remplit aucune des conditions contenues dans les présentes, puis Green Energy USA/Africa ne sera pas responsable de l'exécution de ladite condition (s).

Conditions et paiement: Afin d'être placé au calendrier Green Energy USA/Africa, République du Sénégal fournira 47% Frais de départ, avec tous les restes de paiements basés sur le calendrier des paiements ci-dessus au taux indiqué ci-dessus à moins d'autres arrangements écrits sont faites entre les Parties. Pour chaque mois d'un / des facture (s) est / sont pas payé une pénalité de 1,50% sera ajouté au montant de la facture à payer. Cela représente un taux annuel de 18%.

La date de départ du présent Accord contrat sera initiée dès la confirmation du transfert électronique de fonds (TEF) la réception des fonds Engagement initial filaire, de la République du Sénégal, et reçu par / à l'énergie verte en compte de banques américaines. Instructions particulières Fil USD Pour être scrupuleusement respectées, sont les suivants:

\* MEMBRES premier Federal Credit Union. 5000 Louise Drive. Mechanicsburg 17055 USA. \* # Routage ABA: 231382241

Pour crédit final Pour:

GREEN ENERGY USA/AFRICA, LLC. Numéro de compte: 7773497966. \* Relations Engagé doit commencer lors de la confirmation Geusa des «fonds bien reçu», et de soutien hebdomadaire facturé. Les frais sont sujets à changer chaque année, efficace Janvier 1 de chaque année, basée sur préavis de 30 jours.

#### Procédure de résolution des litiges:

Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou liée au présent contrat, y compris sa conclusion, l'interprétation, exécution, la rupture, résiliation ou invalidité, sera définitivement tranché par la Chambre de Commerce Sénégal sous les règles de la CNUDCI par 3 arbitres nommés en conformité avec les règles dit. Le lieu d'arbitrage sera la Chambre du Commerce du Sénégal. La langue de l'arbitrage sera le français pour lequel le Fournisseur sera fourni une transcription française au traducteur anglais, et officielle.

#### Droit applicable:

Le droit international des Nations Unies est applicable au présent contrat / accord. Geusa peut à tout moment sans en avertir ROS / MFOF apporter des changements au service (s) qui sont nécessaires pour se conformer à toute sécurité applicables ou d'autres exigences réglementaires, ou qui n'affectent pas matériellement la nature ou la qualité du service (s).

#### Altérations:

ROS / MFOF peuvent commander des services additionnels ou demander des amendements / modifications de services déjà convenu avec Geusa, ou donner des instructions aux Geusa, qui se traduisent par une modification, l'altération, la réduction ou l'extension des services déjà convenu avec Geusa. Dans un tel cas, la version amendée, modifiée, réduite ou prolongée des services doit être expressément indiquée dans un addenda à l'annexe 1, et l'impact possible de Ros / MFOF ordres ou des instructions sur les honoraires et frais à payer à l'Geusa doivent être «expressément convenu par et entre les Parties dans un additif au calendrier réalisé ».

#### Paiement des frais:

ROS / MFOF doit payer les honoraires et frais convenus, comme spécifié en termes et de paiement et toutes les sommes additionnelles qui sont convenus entre les parties, pour la fourniture du service ou qui, dans le Geusa seule discrétion, sont requis comme suite des instructions ROS / MFOF ajoutées ou modifiées manque d'instructions, l'inexactitude ou le caractère inapproprié de tout matériel fourni par le client ou toute autre cause imputable à l'ROS / MFOF. Geusa droit, dès le paiement ROS / MFOF (s) suivant le calendrier convenu dans les termes et PAIEMENT. Geusa charges standard et toute somme supplémentaire à payer doit être payé par le ROS / MFOF (ainsi que toute la valeur ajoutée applicable impôt, et sans aucune compensation ou autre déduction) dans les 30 jours suivant la date de la facture du Geusa est.

#### Retard de paiement et intérêts:

Si le paiement n'est pas effectué à la date d'échéance fixée dans le calendrier des paiements, Geusa aura droit, sans préjudice des autres droits qu'il peut avoir, à facturer des intérêts sur le montant restant (avant et après tout jugement) au taux de [18] % par an.

**Garanties et responsabilité:**

Geusa garantit à Ros / MFOF que le service sera fourni à l'aide de tels soins et des compétences comme il est habituel pour la fourniture de services similaires sur le marché ROS / MFOF. Le service sera fourni en conformité avec les spécifications convenues à l'annexe de la performance. Lorsque des fournitures Geusa en liaison avec la fourniture du service de produits fournis par un tiers, Geusa ne donne aucune garantie ou autre terme quant à leur qualité, d'adéquation à but ou non, mais il doit, si possible, attribuer à la ROS / MFOF le bénéfice de toute garantie ou indemnité accordée par la personne qui fournit des marchandises à Geusa. Geusa n'aura aucune responsabilité à Ros / MFOF de toute perte, dommages, coûts, dépenses ou autres demandes d'indemnisation découlant de tout matériel, les instructions, ou de fraude fourni par Ros / MFOF qui sont incomplets, inexacts, inexact, illisible, hors de la séquence ou dans le mauvais formulaire, ou résultant de leur arrivée tardive ou non-arrivée, ou de toute autre faute de Ros / MFOF, à condition Geusa a dûment avisé ROS / MFOF intérieur [1] jours de la réception de ces documents ou des instructions. Sauf en cas de décès ou de blessures causés par la négligence Geusa, Geusa ne sera pas responsable à Ros / MFOF pour toute perte de profits ou de dommages indirects, particuliers ou consécutifs de perte, dommages, coûts, dépenses ou autres réclamations (que ce soit causé par la négligence de l'Geusa ses fonctionnaires ou agents ou autrement) qui découlent de ou en relation avec la fourniture du service ou de leur utilisation par les ROS / MFOF, et l'entière responsabilité de Geusa ou en rapport avec ce contrat ne doit pas dépasser le montant de les frais pour la fourniture du service. Terme, résiliation et les conséquences de la résiliation Le présent accord / contrat prend effet à la date du dernier Exécution Parties. et des travaux seront programmés pour commencer, dès réception confirmée de transfert électronique de fonds pour les frais initiaux convenus par les Parties et du Geusa --- sauf résiliation faire pour manquer de paiement prévue (s) dans les 3 jours du conjoint prévu. Geusa peut résilier unilatéralement la présente convention / contrat en donnant un préavis écrit à la ROS / MFOF, si ce dernier omet de payer toute somme payable en vertu du présent Accord / Contrat dans les 3 jours de la date d'échéance pour le paiement. Chaque partie peut (sans limiter tout autre recours) à tout moment résilier le contrat en donnant un préavis écrit à l'autre si l'autre commet une violation du présent contrat et (s'il est capable d'y remédier) ne parvient pas à remédier au manquement dans les 10 jours après avoir été requise par avis écrit à le faire, ou si l'autre est mise en liquidation, de faillite, fait un arrangement volontaire avec ses créanciers ou à un séquestre ou administrateur nommé. Aux fins de la présente sous-classe, une violation de toute disposition du présent contrat est considéré comme capable de remède si la partie en défaut peut se conformer à la disposition en question à tous autres égards que comme au temps de la performance. La résiliation du présent contrat pour une raison quelconque n'affecte pas: payer ou l'autre partie les droits, recours ou obligations, y compris les paiements dus à la date effective de résiliation, ou L'entrée en vigueur ou le maintien en vigueur d'une disposition de ce contrat qui est explicitement ou par implication destiné à entrer ou à rester en vigueur ou après cette résiliation.

**Confidentialité:**

Les deux parties comprennent et reconnaissent que, en vertu du présent contrat, ils peuvent tous deux recevoir ou prendre connaissance d'informations appartenant ou relatif à l'autre partie, ses activités, les plans d'affaires, des affaires ou des activités, dont les informations sont confidentielles et appartenant à l'autre partie et / ou ses fournisseurs et / ou clients et à l'égard de laquelle ils sont liés par une obligation stricte de confiance («Informations Confidentielles»). En contrepartie de ces renseignements confidentiels soient divulgués ou

autrement mis à la disposition des deux parties aux fins de l'exécution du contrat actuel, les deux parties s'engagent à ne pas à tout moment, avant ou après la résiliation du présent contrat, et directement ou indirectement, divulguer, divulguer ou utiliser sans autorisation de toute information confidentielle, sauf dans la mesure où ces renseignements confidentiels: est publiquement connue au moment de sa divulgation ou être légalement mis à leur disposition; Après une telle divulgation ou d'être faite à leur disposition, devient connu du public autrement que par une violation de cet engagement; est requis par la loi, règlement ou ordonnance d'une autorité compétente (y compris tout organisme de réglementation ou gouvernementaux ou des valeurs mobilières de change) à être divulguées par l'une des Parties, à condition que , si possible, l'autre partie a reçu un préavis raisonnable de la communication prévue. Dès la première d'une demande de l'autre partie ou de la résiliation du présent contrat, chaque partie doit retourner les documents d'autres dossiers tout ou sur n'importe quel support ou format contenant des renseignements confidentiels qui sont en sa possession ou contrôle et ne conservera aucune copie de entre eux. Cette entreprise, ainsi que les obligations contenues dans les présentes, continueront sans limite de durée.

#### Force Majeure:

Force Majeure désigne la guerre, d'urgence, accident, incendie, séisme, inondation, tempête, en attendant l'expédition de marchandises, la grève industriel ou autre empêchement dont la partie affectée a été prouvé hors de son contrôle et qu'il ne pouvait pas raisonnablement s'attendre à avoir pris l'obstacle en compte au moment de la conclusion du présent contrat ou d'avoir évité ou surmonté son ou ses conséquences. Une partie touchée par la force majeure ne doit pas être considéré comme étant en violation du présent contrat, ou être responsable envers l'autre, en raison d'un retard dans l'exécution ou la non-exécution, de l'une quelconque de ses obligations en vertu de ce contrat à l' mesure que le retard ou la non-performance est due à un cas de force majeure dont il a avisé l'autre partie dans les 10 jours. Le délai d'exécution de cette obligation doit être prolongé en conséquence, sur ces modifications ou des arrangements dans un nouveau délai de 30 jours, ou par accord mutuel des deux parties. Si aucun cas de force majeure se produit par rapport à l'autre partie qui affecte ou est susceptible d'affecter les performances de l'une de ses obligations en vertu du présent contrat, il doit aviser l'autre partie dans un délai raisonnable quant à la nature et l'ampleur de la situation en question et leur effet sur sa capacité à effectuer. Si l'exécution par l'autre partie d'aucune de ses obligations en vertu de ce contrat est empêché ou retardé par la force majeure pour une période continue de plus de trois mois, les parties doivent négocier de bonne foi, et l'utilisation de leur mieux pour mettre d'accord sur ces modifications à présent contrat ou des arrangements alternatifs qui peuvent être justes et raisonnables en vue d'atténuer ses effets, mais si elles ne s'entendent pas sur de telles modifications ou des arrangements dans un nouveau délai de 30 jours, l'autre partie aura le droit de résilier le présent contrat en donnant avis écrit à la partie touchée par la force majeure. "]

#### Changement de circonstances:

Les parties devraient être libres de se consulter mutuellement en cas d'un changement majeur dans les circonstances - en particulier une difficulté de créer un parti en particulier. Lorsque l'exécution du présent contrat devient plus onéreuse pour l'une des parties, cette partie est néanmoins tenu d'exécuter ses obligations sous réserve des dispositions suivantes sur le changement de circonstances (difficultés). Si, toutefois, après le moment de la conclusion de ce contrat, surviennent des événements qui n'ont pas été envisagées par les parties et qui modifient fondamentalement l'équilibre du présent contrat, mettant ainsi un fardeau excessif à l'une des

parties dans l'exécution de ses obligations contractuelles obligations (difficultés), cette partie aura le droit de demander la révision de ce contrat prévoyait que les événements ne pouvaient raisonnablement avoir été pris en compte par la partie concernée au moment de la conclusion de ce contrat; Les événements échappent au contrôle des personnes touchées partie et le risque d'événements n'est pas celui qui, selon ce contrat, la partie concernée devrait être tenu de supporter. Chaque partie doit de bonne foi considérer sérieusement toute proposition de révision présentée par l'autre partie dans l'intérêt de la relation entre les parties. «Si les parties n'arrivent pas à s'entendre sur la révision demandée dans les 10 jours une partie peut recourir à la procédure de règlement des différends prévu dans la chambre du Commerce du Sénégal a le pouvoir de prendre toute révision de ce contrat qu'il trouve justes et équitables dans le circonstances, ou de résilier le présent contrat à une date et selon des modalités à fixer "Aucun partenariat ou de l'organisme: Rien dans le présent Accord / Contrat (i) être réputée constituer un partenariat en droit entre les parties, (ii) constitue ni Parti de l'agent de l'autre à toutes fins ou (iii) chaque partie à engager ou lier l'autre (ou tout membre de son groupe respectif) de toute manière. Avis: Tout avis en vertu du présent contrat doit être écrit (qui peut inclure l'e-mail) et peut être servi en le laissant ou en l'envoyant à l'adresse de l'autre partie tel que spécifié ci-dessous d'une manière qui assure la réception de l'avis peut être prouvé. Aux fins de la notification de détails sont les suivants, sauf si d'autres détails ont été dûment notifiées conformément au présent article.

\* Green Energy USA/Africa, LLC. Attn: Leonard F. Yablon, JD: yei@earthlink.net

\* République du Sénégal / MFOF : \_\_\_\_\_ Intégralité du contrat: Le présent accord / contrat définit les conditions entier entre les Parties. Aucune partie n'a conclu le présent rapport en se fondant sur aucune représentation, garantie ou promesse de l'autre partie qui n'est pas expressément mentionnés ou décrits dans ce document. Le présent article ne doit pas exclure toute responsabilité en cas de déclaration frauduleuse. Ces conditions remplacent Accord, tout / tous les précédents ou toute entente relatifs au sujet. Ce document ne peut être modifiée, sauf par un accord, les Parties, par écrit (qui peut inclure l'e-mail) ou cas de force majeure ou équivalent est inclus. Effet des dispositions invalide ou inapplicable: Si une quelconque disposition de ce contrat est tenue par un tribunal ou une autre autorité compétente comme invalide ou inapplicable, en totalité ou en partie, le présent contrat continuent à être valables quant à ses autres dispositions et le reste de la provision affectée, à moins qu'il puisse être conclu à partir des circonstances qui, en l'absence de la disposition jugée nulle et non avenue, les parties n'auraient pas conclu le présent contrat. Les parties déploieront tous les efforts raisonnables pour remplacer toutes les dispositions jugées nulles et non avenues par des dispositions qui sont valides en vertu du droit applicable et se rapprochent de leur objectif initial. Autorisations: Le présent contrat est subordonnée à l'autorisation suivant la première étant obtenus par le ministre des Finances représentant l'autorité de fiduciaire pour la République du Sénégal. La partie concernée doit utiliser tous les efforts raisonnables de sa part à obtenir les autorisations et notifie l'autre partie sans délai de toute difficulté rencontrée.

Comme un entrepreneur pour la République du Sénégal, nous nous efforcerons de nous assurer que nos pratiques d'emploi sont non discriminatoires et les efforts d'action positive sont faites, le cas échéant. TEE Déclaration: Green Energy USA/Africa, LLC est une chance égale / employeur d'action positive. C'est la politique de l'entreprise de ne pas discriminer les personnes sur la base de la race, la couleur, la religion, le sexe, l'origine nationale, âge, statut marital, orientation sexuelle, le statut de citoyenneté, le statut en tant que personne ayant

un handicap, le statut de vétéran ou spéciaux désactivé vétéran ou toute autre catégorie protégée. CONVENUS /  
accepté par:

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Ministre Aida Mbodj

\_\_\_\_\_  
Ministère de la Famille et des organisations Féminines

\_\_\_\_\_  
Le ministre Abdoulaye Diop du ministère des Finances de la République du Sénégal :

\_\_\_\_\_  
Frank M Cibort III, Président / CEO GEUSA

\_\_\_\_\_  
Amadou Diokhane GEUSA /Africa

\_\_\_\_\_  
Charles Williams ,COO GEUSA